

[...] L'Etat doit respecter la parole donnée

Entretien avec Robert Badinter

« L'Etat doit respecter la parole donnée. C'est une question de cohérence et de principe, surtout si cette parole a été donnée par le président de la République ». [...]

Au-delà des décisions de justice, quelle devrait être l'attitude de la France sur le plan politique ?

« Ce que l'on appelle la doctrine Mitterrand (la décision du *défunt président d'accueillir en France des terroristes italiens ayant déposé les armes: ndr*) peut être discutée, repoussée ou approuvée, mais elle reste la décision d'un président de la République, du plus haut représentant de l'Etat, qui engage donc l'Etat lui-même y compris sur le plan politique. Je ne vois pourquoi reconsidérer, vingt ans après, un engagement de l'Etat français par rapport à un contexte historique et à des positions qui n'ont pas changé aujourd'hui. La parole donnée, la parole du chef de l'Etat, doit compter, même si quiconque est libre de penser que cette décision était erronée. Il n'est pas acceptable, par exemple, que le président américain Bush contredise les décisions du président Clinton sur la Cour pénale internationale. »

[...]

« [...] Comme juriste, et sans entrer sur le fond des débats, je répète que la position prise par un Etat, par l'intermédiaire de son plus haut représentant, ne devrait pas être contredite vingt ans après. »

Quel sens cela a-t-il alors de parler de coopération judiciaire au niveau européen ?

« Je suis un européen convaincu et je suis totalement en faveur de la coopération judiciaire. Mais les faits incriminés se réfèrent à une période où cette coopération n'existait pas, et, où l'Europe d'aujourd'hui n'existait pas non plus. Peut-on appliquer les instruments d'aujourd'hui à une affaire aussi lointaine ? Peut-on décider d'extrader aujourd'hui un individu que l'on avait décidé de ne pas extrader il y a vingt ans, conformément à une décision du président de la République de l'époque ? Bien entendu, s'il s'agissait d'actes terroristes survenus ces jours-ci, de crimes récents, je ne parlerais pas ainsi. La coopération devrait être absolue. »

[...]

« Je veux m'exprimer uniquement sur le plan juridique: la parole de l'Etat ne doit pas être discutée. »

Propos recueillis par Massimo Nava
(Traduction : Alexandre Bilous)
(*Il Corriere della Sera*, daté du 5 mars 2004)